

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 16 DECEMBRE 2025**

N°CC2025/088 : MOBILITÉS

VÉLOROUTE V52 PARIS-STRASBOURG - STRUCTURATION D'UNE
GOUVERNANCE - CRÉATION D'UN COMITÉ D'ITINÉRAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du neuf décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 24

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de votants : 24

Etaient présents :

Membres titulaires :

M. Guy PREVOT [*Andernay*], MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE, Mme Virginie DANIEL [*Contrisson*], M. Daniel POIRSON [*Couvonges*], MM Julian FOUREAUX, Pierre LIOGIER [*Laheycourt*], MM Eric BOUSSELIN, Didier LAURENT [*Laimont*], MM Richard SIRI, Stéphane SIMON [*Mognéville*], M. Michel BASSET [*Nettancourt*], M. Christophe MAGINOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Mathieu KIMENAU [*Noyers-Auzécourt*], Mme Anne ROUSSEL [*Remennecourt*], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, M. Jean-Luc PONCIN [*Revigny-sur-Ornain*], Mme Caroline MONVOISIN [*Sommeilles*], Mme Sandy SAVOUROUX [*Villers-aux-Vents*]

Membres suppléants :

M. Pierre LEPINE représente M. Gérard RAFFNER [*Brabant-le-Roi*], M. Denis PEUREUX représente M. Roger COLLIGNON [*Vassincourt*]

Étaient excusés :

Mme Marion PARISOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Christian MICHEL [*Rancourt-sur-Ornain*], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, MM Jean-Marie LE NABEC, Clément MENUSIER, Yves MILLION, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER, [*Revigny-sur-Ornain*]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Madame Laurence LESSER-MOUROT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir la fonction de secrétaire qu'elle accepte.

La Véloroute V52, unique itinéraire cyclable Ouest-Est de 579km, relie Paris à Strasbourg et s'inscrit dans un axe européen jusqu'à Prague. A la demande de la Région Grand Est, l'Agence Régionale du Tourisme (ART GE) mène un travail de préfiguration d'une gouvernance et d'un plan d'actions pour la V52, éléments indispensables pour générer des retombées économiques significatives le long de l'itinéraire. Dans ce cadre, un diagnostic complet de l'itinéraire a été réalisé, présentant son fort potentiel et les axes à renforcer pour améliorer son attractivité. Afin de poursuivre cette dynamique, l'ART GE, une étude de positionnement marketing, préalable à une stratégie de promotion, a été engagée. En parallèle est envisagé la structuration de la gouvernance de cette démarche, via la création d'un Comité d'Itinéraire, garant de la coordination, du suivi et de la cohérence des actions. Un plan d'actions triennal et un budget prévisionnel pour l'année 2026 ont été élaborés. Ce budget prévisionnel engagerait les Communautés de Communes à hauteur d'une contribution annuelle individuelle à hauteur de 1 000€. Les collectivités concernées sont appelées à se prononcer sur le principe d'adhésion à cette démarche collective.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'intérêt de la COPARY pour les enjeux de la Véloroute V52,
Considérant les démarches d'études prospectives et coopératives engagées à l'échelle du PETR du Pays Barrois depuis plusieurs mois,
Considérant l'intérêt manifeste de la structuration d'une gouvernance à l'échelle de l'ensemble du tracé de la V52,
Vu le document synthétique présentant les études préalables et le modèle de gouvernance projeté joint à la présente délibération,

Aux termes des débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

- ≈ de prendre acte des éléments d'études préalables quant à la structuration d'une gouvernance de l'itinéraire de la Véloroute V52,
- ≈ d'émettre un avis favorable quant à la création d'un Comité d'Itinéraire de la V52, ainsi qu'un avis de principe favorable quant à l'intégration de la COPARY à ce Comité,
- ≈ de donner tout pouvoir à Madame la Présidente ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la notification et à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 17 décembre 2025